GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SALON-DE-PROVENCE

SA - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL (AVEC MODIFICATION DES ACTIVITÉS)

Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- tenir une assemblée générale extraordinaire
- publier un avis de modification dans un journal habilité à recevoir des annonces légales

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site https://procedures.inpi.fr/?/

Les documents à joindre au dossier de modification

Actes à produire

- un exemplaire du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire ayant décidé la modification de l'objet social, certifié conforme par le représentant légal ou par toute personne habilitée par les textes régissant la SA
- un exemplaire des statuts mis à jour, certifiés conformes par le représentant légal ou par toute personne habilité par les textes régissant la SA

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité
- s'il s'agit d'une activité réglementée, joindre le diplôme, l'agrément ou l'autorisation d'exercice délivrée par l'autorité de contrôle de ladite é
- une copie de l'attestation de parution de l'avis de modification dans un journal d' annonces légales

Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 188.81 € (comprenant 13,53 € de coût de dépôt d'actes).

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
44,48 €	0 €	8,9 €	5,9 €	116 €	175,28 €

Greffe : émoluments fixés par https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049209738/ du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)